

Périscolaire : Anne Hidalgo salue le travail collégial des conseillers de Paris

Le Conseil de Paris a créé une mission d'information et d'évaluation consacrée à l'action périscolaire de la Ville. Son président (LR) et sa rapporteure (PS) ont remis mardi à Anne Hidalgo leur rapport, doté de 50 préconisations adoptées à l'unanimité par la majorité et l'opposition municipale. La Maire de Paris salue ce « travail collégial et constructif ».

En 2013, la mise en œuvre de la Loi de Refondation de l'École et des nouveaux rythmes éducatifs avaient fait l'objet d'un débat intense au Conseil de Paris.. A l'époque, les groupes politiques avaient confronté leurs arguments avec virulence et paraissaient inconciliables.

La mission d'information et d'évaluation (MIE) sur l'action périscolaire de la Ville, créée par le Conseil de Paris et qui vient d'achever ses travaux, démontre que la situation est désormais apaisée, constructive et même consensuelle.

Pendant six mois, cette MIE a réuni des élus de la majorité et de l'opposition, sous la présidence de Jean-Baptiste Menguy (LR) et avec pour rapporteure Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12e arrondissement (PS). Ils ont analysé avec soin l'ensemble des dispositifs existants et auditionné plusieurs dizaines de professionnels, d'experts, de représentants de parents d'élèves et d'enfants.

Un travail collectif qui dépasse les étiquettes partisanes

Il en ressort un rapport de 260 pages, et 50 préconisations, adoptées à l'unanimité par l'ensemble des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris. Ce rapport dresse un bilan positif du fonctionnement des activités périscolaires parisiennes et ne relève aucun dysfonctionnement notable, tout en proposant des pistes d'améliorations.

Il a été remis mardi à Anne Hidalgo, qui a salué « un travail collégial et constructif, qui démontre que l'intérêt des enfants dépasse les étiquettes partisanes ». « Je veux remercier tous les groupes politiques, pour avoir su avancer ensemble en mettant de côté tout dogmatisme. L'opposition n'a pas hésité à s'affranchir de certaines de ses positions antérieures pour aboutir à des consensus résolument tournés vers l'avenir », a souligné la Maire de Paris.

Les rythmes éducatifs reconnus pour leur intérêt pédagogique

Anne Hidalgo tient pour exemple l'aménagement des rythmes éducatifs. « Alors que nous partions d'une situation, en 2013 et en 2014, où les Républicains demandaient la suppression pure et simple de ces ateliers, ceux-ci participent aujourd'hui à la réflexion sur les moyens de les améliorer encore davantage. Cela traduit, sur le fond, une reconnaissance unanime de leur intérêt pédagogique et de leur utilité pour le développement de l'enfant », se réjouit-elle.

« Je retiens aussi dans ce rapport que les conseillers de Paris constatent que l'offre périscolaire parisienne est riche et diversifiée. Ce choix très vaste qui est offert aux enfants est un élément essentiel que je souhaite voir perdurer. Il répond aux attentes des familles, comme en témoigne le sondage effectué par la Caisse d'allocations familiales de Paris, publié en avril dernier, où 81% des parents se disent satisfaits de cette offre », a rappelé Anne Hidalgo.

« Mise en œuvre sans délai de toute les recommandations qui peuvent l'être »

Les 50 préconisations formulées par les membres de la MIE s'inscrivent dans la continuité de l'action engagée par l'Exécutif parisien. La Maire de Paris a dès aujourd'hui demandé « la mise en œuvre sans délai de toutes celles qui peuvent l'être ».

Parmi elles : « généraliser une offre d'activités pour les petites sections et très petites sections », « mettre en place un conseil des enfants du périscolaire dans chaque école élémentaire », « organiser des réunions d'informations et de restitutions des activités à l'attention des parents », « poursuivre et renforcer les contrôles et le suivi sur la durée des personnels », « mettre en place un responsable éducatif par école », ou encore « favoriser les transitions crèche / maternelle, maternelle / élémentaire et élémentaire / collège ».

Les autres préconisations seront étudiées par les services municipaux, afin d'en déterminer le coût et les délais possibles de mise en place. Ce sera notamment le cas de trois propositions phare, que la Maire accueille favorablement : l'une portant sur l'amélioration de la cohérence des activités proposées sur les temps du soir – avec par exemple la mise en place d'études dirigées dans l'ensemble de Paris et la fourniture d'un goûter en élémentaire –, l'autre prévoyant de renforcer la formation de prise de poste et continue des animateurs, la dernière visant à étendre le dispositif Actions Collégiens en privilégiant tous les collèges en Education prioritaire.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61